



Comité de Quartier Légugnon

Compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2024

La réunion débute à 20 heures 30 et se déroule en présence de :

Françoise STIOPHANE : Éluée référente

Maité POTIN : Correspondante du quartier

Julie DE SOUSA : Correspondante du quartier

Marie-Lyse BISTUÉ : adjointe, responsable de la Démocratie Participative, en charge des Comités de Quartiers

Flora LAPERNE : Conseillère municipale

Stéphane LARTIGUE : Élu référent (absent – excusé)

Adresses mails : f-stiophane@oloron-ste-marie.fr
 s-lartigue@oloron-ste-marie.fr
 ml-bistue@oloron-ste-marie.fr

PUBLIC : 30 personnes et 4 personnes excusées

Maïté POTIN excuse Stéphane LARTIGUE, élu référent, retenu pour raisons professionnelles, et donne la parole à Julie DE SOUSA, correspondante du quartier, qui souhaitait informer les habitants de son retrait provisoire pour raisons personnelles. Néanmoins, elle reste disponible si besoin.

La réunion commence par un constat : Maïté POTIN déplore qu'aucune réalisation n'ait été faite cette année. Le comité a l'impression que Légugnon est abandonné.

Vient ensuite l'annonce des sujets qui seront abordés lors de cette réunion du comité :

- 1) Présentation des sujets retenus par les deux étudiantes de l'école d'architecture de Bordeaux
- 2) Sécurité routière
- 3) Téléphonie mobile
- 4) Éclairage public
- 5) Point sur le budget participatif par Dominique PERICOU
- 6) Intervention des amis de Légugnon

1) Présentation des sujets retenus par les deux étudiantes de l'école d'architecture de Bordeaux

Dans le cadre d'une convention passée entre la commune d'Oloron et l'École d'architecture de Bordeaux, deux étudiantes travaillent sur le quartier de Légugnon.

Lors de leur premier séjour, elles ont rencontré les membres de l'association « Les amis de Légugnon » et Monsieur DUPRÉ (un des plus anciens habitants) et ont visité le quartier.

L'exercice imparti est de prendre un point de vue plus environnemental, écologique et de dédier le projet à un être vivant autre que l'humain.

L'une a choisi de travailler sur la vache et ses déplacements, l'autre a choisi la fougère.

Le but est de mettre en valeur le patrimoine architectural de Légugnon en prenant pour entrée le patrimoine végétal.

Ce travail débouchera, peut-être, sur l'ajout d'un volet « patrimoine végétal » dans la charte architecturale et paysagère d'Oloron.

2) Sécurité routière

La Gendarmerie surveille les rues où sont implantés les STOP. Certains conducteurs ont été verbalisés pour non-respect de l'arrêt.

La signalisation verticale des aménagements est toujours implantée de façon provisoire. De ce fait, lors des derniers épisodes venteux, plusieurs panneaux étaient au sol. Une implantation définitive serait nécessaire.

Réponse : Les panneaux seront mis en définitif ce mois de février 2025.

Nous avons également appris qu'un plan de circulation est à l'étude pour l'ensemble de la ville. Nous espérons que ce travail sera cohérent avec les aménagements déjà réalisés et que les demandes à venir seront étudiées en parfaite concertation.

Réponse : Les Services Techniques y travaillent dans ce sens.

Pour la énième fois, il est signalé que l'Avenue du 14 juillet et la rue Louis Pasteur (entre autres), sont très abîmées.

Réponse : Pas de travaux inscrits au PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement). Un goudronnage est prévu en régie ce printemps.

3) Téléphonie mobile

Les habitants de Légugnon signalent des difficultés de connexion au réseau de téléphonie mobile dans différentes zones du quartier : peu de connexion au village, dans les environs du château et une connexion affaiblie depuis quelques temps vers la rue Cambeilhou.

Les habitants demandent les lieux d'implantation des antennes relais et comment faire améliorer la qualité de réception.

Réponse : Les zones impactées ne se situent pas dans le périmètre de responsabilité de la Commune. Il faut que les personnes concernées se rapprochent des opérateurs ou de la Fibre 64 pour les zones blanches.

4) Éclairage public

Route de Bayonne : les riverains demandent à ce que l'éclairage soit maintenu la nuit du fait des aménagements routiers (plots et chicanes au sol non visibles dans l'obscurité).

Réponse : Après une réunion avec la Gendarmerie Nationale et le Centre d'Incendie et de Secours le 6 janvier 2023, le projet d'extinction partielle a été validé. Cette extinction partielle a triple bénéfice : diminution de la consommation énergétique, favorisation de la biodiversité et réduction de la pollution lumineuse. De plus, il est prouvé que cela permet de diminuer la vitesse des véhicules. Le choix de modifier le programme d'extinction partielle d'éclairage doit être validé par les élus.

5) Point sur le budget participatif

Une première réunion s'est tenue le 31 juillet pour définir le programme de pilotage du projet.

La signalétique sera conforme à la charte graphique du plan local de randonnées (QR CODE pour des explications complètes sur les sites, la faune etc).

Le mobilier urbain est soumis à la validation de l'Architecte des Bâtiments de France. Validation acceptée le 17 octobre 2024 : le mobilier sera en résine de couleur marron.

Les porteurs du projet ont rencontré, à leur demande, les services de la Ville le 18 novembre pour une présentation de la maquette des panneaux d'information et les photos d'intégration. Malheureusement, l'informatique des services techniques ne fonctionnait pas ce jour-là, mais la commande de la signalétique et du mobilier a été confirmée (pose prévue d'ici la fin de l'année 2024).

Concernant la voirie, les matériaux prévus n'emportent pas l'adhésion d'un des porteurs du projet.

Il propose de réaliser les cheminements en terre-pierre (mélange 1/3 de terre avec des graines de pelouse et 2/3 de cailloux 20/40), solution pérenne demandant moins d'entretien et qui de plus est perméable à l'eau.

Une consultation des entreprises pour cette solution sera réalisée par les Services Techniques.

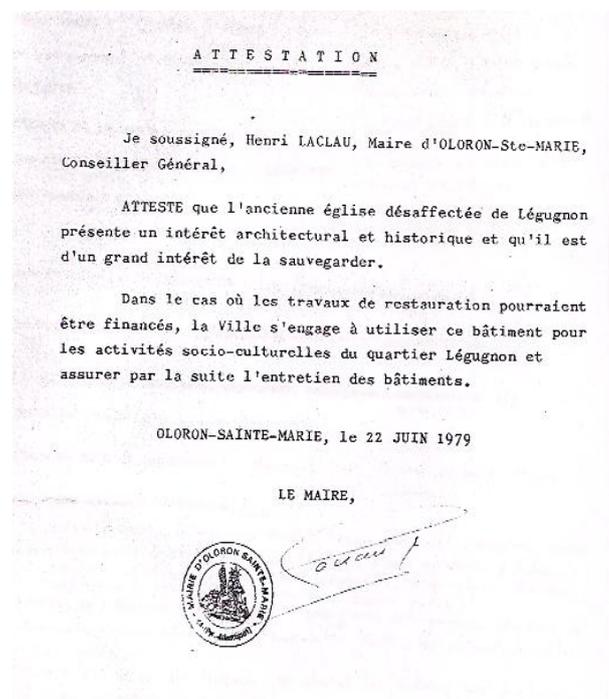
Le 10 décembre, aucun rendez-vous n'avait été fixé pour finaliser les implantations des panneaux.

Réponse : David LADEUIX, Directeur adjoint des Services Techniques, a déjà eu connaissance du plan d'implantation des panneaux. Les cheminements sont commandés et seront posés dès réception.

6) Intervention de l'Association Les amis de Légugnon

Monsieur LATRUBESSE, Président de l'Association, fait l'historique des différentes décisions prises pour sauver et réhabiliter la chapelle de Légugnon.

Le 7 juin 1979, Monsieur BOUSSARY écrit à la Sauvegarde de l'Art Français car il a découvert trois semaines plus tôt la chapelle de Légugnon en état d'abandon mais encore meublée et décorée de plusieurs tableaux.



Le 22 juin 1979, Henri LACLAU, Maire d'Oloron Sainte-Marie et Conseiller Général du Canton Ouest, trouve un intérêt à sauvegarder l'édifice pour l'utiliser à des activités socioculturelles du quartier (cf. attestation).

Suite à un devis de 48 345 francs établi pour la réfection de la toiture, la Sauvegarde de l'art Français accorde le 29 juin 1979 une subvention de 30 000 francs. La chapelle est ainsi sauvée en 1982.

Le 25 avril 2008, Bernard UTHURRY, Maire d'Oloron Sainte-Marie, écrivait qu'un programme de restauration de la chapelle avait été engagé dans le cadre d'une opération chantier avec le concours du Club du vieux Manoir.

Le 8 avril 2018, une délibération autorisait Monsieur Hervé LUCBÉREILH, Maire d'Oloron Sainte-Marie, à effectuer toutes les démarches de demande de subvention pour réaliser des travaux sur l'édifice.

Le 4 février 2019, rapport n°8 de la Direction Générale des Services, demandant, suite au chiffrage du projet, d'engager les démarches et les actions nécessaires. Accord voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

À ce jour, soit 45 années et 7 mandatures plus tard, à part la réfection de la toiture de la chapelle en 1982, grâce à l'action de Monsieur BOUSSARY, rien de concret n'a été réalisé.

La chapelle continue à se dégrader : il y a 2 ans qu'un couvreur doit venir réviser le toit et remplacer les ardoises manquantes.

De même pour le pigeonnier : si rien n'est entrepris, ce sera bientôt un simple tas de pierres.

L'Association a proposé à la Ville d'Oloron d'effectuer le chaînage du haut du mur du pigeonnier (solution préconisée par l'Architecte des Bâtiments de France lors de sa visite) qui permettrait la pérennisation de l'ouvrage, mais se heurte au refus des différentes instances.

Rendez-vous est pris avec Monsieur le Maire pour essayer de sauvegarder ce patrimoine.

La prochaine réunion du comité de quartier aura lieu le mardi 11 mars à 20h30 dans les locaux de l'Association O'QUATRE VENTS (école de Légugnon).

La séance est levée à 22h.